



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 décembre 1999**

**Création de la Communauté d'Agglomération - Modalités de  
transfert des compétences**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 3 Décembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 Décembre 1999

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99628

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 1999**

**Direction Générale**

**Création de la Communauté d'Agglomération - Modalités de  
transfert des compétences**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La création de la Communauté d'Agglomération de NIORT à compter du 31 Décembre 1999 va entraîner des transferts de compétences entre la Commune de NIORT et la Communauté d'Agglomération de NIORT. Toutefois en raison des délais nécessaires à la mise en oeuvre de cette nouvelle structure, certaines compétences relevant de la Communauté d'Agglomération continueront momentanément à être comptabilisées dans le budget de la Ville de NIORT dans l'attente d'une prise en charge effective par la Communauté d'Agglomération.

Ces dispositions s'appliquent aux compétences immédiatement opérationnelles (obligatoires, optionnelles et facultatives) mentionnées dans les statuts dont la prise en charge ne pourra s'effectuer qu'après le vote du Budget Primitif de la Communauté d'Agglomération.

Ces dépenses seront remboursées par la Communauté d'Agglomération à la Commune de NIORT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le principe d'une prise en charge provisoire des compétences qui seront transférées à la Communauté d'Agglomération dès le 1er Janvier 2000.

- Préciser que les charges nettes ainsi supportées donneront lieu à remboursement, selon des modalités à définir par convention entre la Ville de NIORT et la Communauté d'Agglomération.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)